



**HAL**  
open science

# Jules Saliège et le courage de parler contre la Shoah. La protestation de cinq évêques contre les rafles de juifs en zone libre (août-septembre 1942)

Jacques Sémelin

## ► To cite this version:

Jacques Sémelin. Jules Saliège et le courage de parler contre la Shoah. La protestation de cinq évêques contre les rafles de juifs en zone libre (août-septembre 1942). 1942, les Églises face à la persécution des Juifs, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Sep 2022, Paris, Collège des Bernardins, France. 13 p. hal-04268557

**HAL Id: hal-04268557**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-04268557>**

Submitted on 2 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**Jules Saliège et le courage de parler contre la Shoah.  
la protestation de cinq évêques contre les rafles de juifs en zone libre  
(août-septembre 1942)**

Jacques SEMELIN  
CNRS- Sciences Po

Parler de la protestation de cinq évêques contre les rafles de Juifs en zone libre à la fin de l'été 1942, c'est d'abord souligner le temps du silence. De ce temps du silence quand à l'automne 1940, les églises chrétiennes se taisent à la promulgation du statut des juifs par le gouvernement de Vichy (3 octobre). Un silence partagé par les catholiques, les protestants et les orthodoxes, mais le propos est ici de ne traiter que du cas des catholiques. Pour expliquer cette apathie, il est d'usage de mettre en avant l'anti judaïsme et l'antisémitisme en vigueur au sein du catholicisme de l'époque. Mais pourquoi ce même silence chez les protestants ou les orthodoxes ? L'approche trop souvent univoque de cette question à partir des représentations du « Juif » dans l'Église catholique, que ce soit à l'échelle nationale et internationale, est insuffisante. Il faut nécessairement se plonger dans le contexte historique de cette époque : celui de la défaite militaire de la France. Ce pays vient juste de connaître le cataclysme le plus dévastateur de son histoire au XXème siècle : la débâcle humiliante de ses élites, un exode de quelques 7 à 8 millions de personnes fuyant vers le sud, des colonnes de réfugiés mitraillées et bombardées par les terribles avions *stukas*. Nombre de familles disloquées, des dizaines de milliers d'enfants déclarés perdus. Plus d'un million et demi d'hommes, dont beaucoup de jeunes, désormais prisonniers de guerre.

On ne peut imaginer plus grande catastrophe pour ce pays considéré dans les années trente comme la première puissance mondiale. La France, nation hier respectable, est désormais à genoux.

Comment ce peuple de 40 millions de Français aurait-il pu protester quand, quelques semaines plus tard, une loi paraît en catimini dans les journaux, décrétant un statut des Juifs ? Il n'est pas en mesure de se relever et de crier à l'injustice contre ce texte inique, qui touche 300 000 personnes. Au moins, on ne verra pas dans les rues de réactions spontanées de haine antisémite, comme il s'en produit en Pologne.

De plus, la presse est muselée : seules les autorités religieuses catholiques ou protestantes pourraient parler. Mais elles ne le font pas, sauf quelques voix isolées,

comme ce prêtre de l'église Saint-Médard à Paris, qui condamne dans son sermon du 28 novembre 1940 « toute haine et hostilité contre les fidèles des cultes non catholiques »<sup>1</sup>. Tandis que le cardinal Suhard, archevêque de Paris, reste apathique.

Par conséquent, il faudra du temps, beaucoup de temps, pour que naisse une pensée chrétienne articulée qui jette les bases d'une résistance contre le double pouvoir de Vichy et de l'occupant. Je ne parle pas ici d'une pensée condamnant l'antisémitisme sur des bases chrétiennes, telle que l'avait formulée Jacques Maritain dans son livre *L'Impossible antisémitisme*, dans les années trente<sup>2</sup>. Mais plutôt d'une pensée chrétienne qui jaillisse de ce temps de l'occupation et de la collaboration et qui offre des outils spirituels pour y faire face.

Cette surrection d'une pensée de combat, comme l'aurait dit Paul Ricœur, ce sera les *Cahiers du témoignage chrétien* en novembre 41, soit plus d'un an après la défaite, avec ce titre choc, précisément ancré dans le temps du désastre : « France, prends garde de perdre ton âme ». Créés à Lyon par le jésuite Pierre Chaillet, les *Cahiers* réunissent des catholiques et des protestants. Un autre jésuite, Gaston Fessard, écrit l'essentiel de ce numéro : un texte très argumenté contre l'idéologie nazie et la collaboration de la France avec l'occupant. Les *Cahiers du Témoignage Chrétien* marquent le réveil d'une conscience chrétienne résistante, son numéro de juin 1942 étant d'ailleurs entièrement consacré à l'antisémitisme.

Prendre en compte le temps, c'est encore et bien entendu enraciner cette réflexion dans les étapes de la persécution de ceux que l'occupant et Vichy nomment « les Juifs ».

Il n'est guère nécessaire d'en rappeler toutes les étapes, aujourd'hui fort bien documentées et analysées<sup>3</sup>, sauf pour souligner qu'on passe, en à peine deux ans, d'une persécution juridique à une persécution physique, de plus en plus visible, et qui choque les esprits.

Après l'obligation du port de l'étoile jaune imposée par les Allemands en zone occupée le 7 juin 1942, des arrestations de masse, principalement de Juifs étrangers, sont organisées par Vichy dans les deux zones, de juillet à septembre 1942.

---

<sup>1</sup> Rapporté par Jacques Biélinky, *Journal, 1940-1942. Un journaliste juif à Paris sous l'Occupation*, Paris, Cerf, 1992.

<sup>2</sup> Jacques Maritain, *L'Impossible Antisémitisme*, précédé de *Jacques Maritain et les Juifs*, par Pierre Vidal-Naquet, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, nouv. éd. 2003.

<sup>3</sup> Laurent Joly (dir), *La France et la Shoah. Vichy, l'occupant, les victimes, l'opinion*, Paris, Calmann Lévy, 2023

Dans le cadre de l'accord Bousquet-Oberg du 2 juillet 1942, le gouvernement français accepte de mobiliser ses forces de police et de gendarmerie pour livrer aux Allemands 40 000 Juifs étrangers : 30 000 de zone occupée, et 10 000 de zone libre. En fait, des Juifs français seront pris également et, parmi eux, 3 000 enfants durant la rafle du Vel d'Hiv du 16-17 juillet.

Cette opération suscite à Paris des réactions spontanées de désapprobation dans l'opinion, sans que le cardinal Suhard ne les relaie publiquement. L'assemblée des cardinaux et archevêques, réunie à Paris, s'entend sur un texte qu'elle envoie au Maréchal Pétain le 22 juillet, mais qui reste sans effet.

### **Des correspondances privées aux protestations publiques**

Puis viennent les rafles déclenchées par Vichy en zone libre au cours du mois d'août 1942 : elles suscitent des protestations privées de la part de responsables religieux, adressées directement au maréchal Pétain. De façon concertée, le cardinal Gerlier et le pasteur Boegner décident de lui écrire pour protester contre ces arrestations en cours contre les Juifs. C'est d'abord Pierre-Marie Gerlier qui s'adresse à Pétain le 19 août : « J'ose vous demander avec insistance, Monsieur le Maréchal, que soient épargnées, s'il est possible, à ces malheureux, les souffrances qui en accablent déjà un si grand nombre ». Les formules restent modérées tandis que, le lendemain 20 août, les mots du pasteur Boegner sont beaucoup plus incisifs et alarmistes. Celui-ci exprime « l'indicible tristesse que ressentent nos Églises à la nouvelle des décisions prises par le Gouvernement français, à l'encontre des Juifs étrangers et de la manière dont elles ont été exécutées ». Marc Boegner ne mâche pas ses mots : « La vérité est que viennent d'être livrés à l'Allemagne des hommes et des femmes réfugiés en France pour des motifs politiques ou religieux, dont plusieurs savent d'avance le sort terrible qui les attend (...) Je vous supplie, Monsieur le Maréchal, d'imposer des mesures indispensables pour que la France ne s'inflige pas à elle-même une défaite morale, dont le poids serait incalculable ». Ces protestations demeurent à nouveau sans effet sur le pouvoir.

Trois jours plus tard, c'est l'Archevêque de Toulouse, Jules Saliège, qui prend la parole, publiquement cette fois, sous la forme d'une lettre pastorale à lire dans les églises le dimanche 23 août. Le pouvoir en est surpris et le préfet tente d'en bloquer la diffusion, mais trop tard : la lettre est lue dans la moitié au moins des paroisses du diocèse, bien que René Bousquet ait cherché à en bloquer la diffusion. « Les juifs

sont des hommes, les juives sont des femmes. Les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes ; contre ces pères et ces mères de famille. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères, comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier ».

Ce texte de 25 lignes, écrit dans un langage simple et percutant, est le premier à enfin briser le silence. Il résonne comme un « J'accuse » contre Vichy, sans le nommer, contre l'ignominie.

Il y a quelque chose de l'esprit de Dietrich Bonhoeffer dans cette fulgurance des mots de Saliège. Dans l'un de ses tout premiers textes rédigés après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, Bonhoeffer explique que la responsabilité de l'Église face à l'État est directement engagée, eu égard à la manière dont ce dernier traite la « question juive ». Dans le droit fil de la pensée de Luther, il reconnaît que « l'Église n'a pas pour rôle de dire quoi que ce soit directement à l'État quant à son action spécifiquement politique. Mais c'est néanmoins le rôle de l'Église de réagir si celle-ci perçoit la loi de l'État comme injuste. Vont-elles rappeler la limite ? User de leur influence morale pour enjoindre le politique à l'ordre, c'est-à-dire à la protection de tous. »<sup>4</sup> C'est exactement ce que fait l'archevêque de Toulouse le 23 août.

Une semaine plus tard, c'est au tour de l'évêque de Montauban, Pierre-Marie Théas, de publier une lettre pastorale dans le même sens. Celui-ci reprend des formules de Saliège, par exemple « un vil troupeau ». Les deux évêchés sont proches, leurs équipes se connaissent, au point qu'il faut parler de Toulouse comme le foyer d'une résistance spirituelle catholique. Le texte de l'évêque de Montauban possède sa propre originalité. Il fait référence à la rafle du Vel d'Hiv, organisée à Paris 5 semaines plus tôt, et évoque explicitement l'antisémitisme. Théas dit aussi « je », mettant en avant sa propre autorité spirituelle, ce que ne fait pas Saliège.

C'est cependant la lettre de Saliège qui connaît le plus grand impact. Sa protestation rencontre un retentissement d'abord régional, puis national et international. Selon l'historien Pierre Laborie<sup>5</sup>, c'est le texte le plus relayé par la presse clandestine, qui sera répercuté aussitôt par les milieux juifs de la région. La lettre sera

---

<sup>4</sup> Dietrich Bonhoeffer, "Die Kirche vor der Judenfrage", In *Berlin 1932-1933*, Munich, Christian Kaiser Verlag, 1997, pp. 349-358, pp. 350 à 354.

<sup>5</sup> Pierre Laborie, « Chapitre VIII. Sur le retentissement de la lettre pastorale de Mgr Saliège », Pierre Laborie éd., *Penser l'événement. 1940-1945*, Paris, Gallimard, 2019.

lue à la BBC une semaine plus tard et reproduite le 9 septembre dans le *New York Times*.

Sa large diffusion tient aussi au caractère direct et accessible de son vocabulaire : le texte parle au français du certificat d'études, comme le remarque Patrick Cabanel<sup>6</sup>. Il semble aussi résulter d'un travail collectif, d'autant que Saliège n'appréciait guère le langage ampoulé de ses collègues qu'il qualifiait de « confiture ecclésiastique »<sup>7</sup>. Il ne faudrait pas pour autant en oublier les prises de parole publiques des trois autres évêques : Pierre-Marie Gerlier, Jean Delay et Joseph Moussaron. Leurs argumentations sont certes plus modérées, tandis que Saliège et Théas ne font aucune concession au supposé « problème juif ». Bien que leurs propos soient donc moins audacieux, l'essentiel est qu'ils parlent ; il s'agit donc aussi d'une première. Le fait historique incontestable reste que cinq évêques ont brisé la passivité de l'Église au moment même où les dirigeants de Vichy se sont engagés dans la livraison criminelle des Juifs aux nazis, en les conduisant vers le pire. Or cette nouveauté porte un nouveau sens social et politique, dans une France de Vichy restée jusque-là amorphe devant la persécution et la déportation des juifs.

### **Les facteurs déclenchants de la protestation des évêques**

On a avancé l'existence d'un plan élaboré lors d'une réunion secrète de plusieurs évêques de la zone libre, qui se serait tenue autour du représentant du Pape à l'occasion de la solennité de l'Assomption, célébrée au Puy-en-Velay le 15 août 1942. Pour la spécialiste de l'histoire du Vatican, Nina Valbousquet<sup>8</sup>, cette version paraît sans réel fondement historique. Une autre interprétation, plus plausible, serait que les prises de parole des évêques avaient été suscitées par l'émotion provoquée dans l'opinion par la rafle du Vel d'hiv. Mais la recherche novatrice d'Alexandre Doulut sur l'évolution de l'opinion en zone libre, à partir du département du Lot-et-Garonne, invalide une telle supposition. Son enquête montre au contraire que l'opinion est traversée au cours du mois d'août par des réactions hostiles envers les Juifs, dont on

---

<sup>6</sup> Patrick Cabanel, 1942 : Monseigneur Saliège, une voix contre la déportation des juifs, Portet-sur-Garonne, Éditions Midi-Pyrénéennes, 2018

<sup>7</sup> Yves-Marie Hilaire, « Monseigneur Saliège face au(x) nationalisme(s) », *Bulletin de littérature ecclésiastique. Le cardinal Saliège*, 2007, pp. 25-36.

<sup>8</sup> Nina Valbousquet, « Protestation 'platonique' ou 'prudente' ? Le nonce Valeri et le Vatican face aux persécutions antijuives en France (1940-1942) : Une révision par les archives vaticanes », in *Revue d'histoire de la Shoah*, dossier spécial « Le Vatican, l'Église catholique et la Shoah. Renouveau historiographique autour des archives Pie XII » coordonné par Nina Valbousquet, octobre 2023, pp. 239-270.

craint que l'arrivée contribue au développement du marché noir. « À la veille de la rafle du 26 août, on relève, non sans une certaine surprise, un très grand écart d'opinion entre la zone occupée et celle qui est dite libre : depuis l'instauration du port de l'étoile, la population au nord, déjà massivement anti-allemande, témoigne d'une réelle empathie à l'égard des Juifs ; en zone libre, loin de s'apitoyer sur les quelques 14 000 Juifs raflés à Paris et dans les autres régions occupées, dont elle n'a d'ailleurs peut-être pas eu réellement connaissance, la population semble condamner l'arrivée soudaine de milliers de personnes venant de l'autre côté de la ligne de démarcation »<sup>9</sup>.

Par conséquent, il faut faire valoir un scénario plus réaliste : le possible rôle – en amont – de cercles influents proches de l'évêché, en mesure de peser sur les réactions de l'évêque. C'est bien le cas dans les diocèses de Toulouse et de Lyon. On sait par exemple le rôle de Thérèse Dauty, professeure d'histoire et résistante, exclue de l'enseignement en raison de ses opinions, devenue assistante sociale de l'*Association Catholique d'Aide aux Etrangers* auprès des internés des camps. Témoin des violences commises par les policiers contre les internés du camp du Récébédou, les 8 et 10 août, elle a l'occasion d'en parler à Mgr Saliège, dans le cadre de la retraite sacerdotale, au grand séminaire de Toulouse. Encore fallait-il que celui-ci y soit sensible et décidé à réagir. En l'occurrence, il soutenait depuis plusieurs mois la création d'un centre d'aide pour des enfants juifs, la maison de Vendine (Haute-Garonne), décrite pour la première fois par Noémie Leroy<sup>10</sup>.

L'évolution du cardinal Gerlier est à rapprocher de celle de Jules Saliège, bien que les deux prélats soient fort différents. Fin 1941, Pierre-Marie Gerlier copréside avec le pasteur Marc Boegner l'*Amitié chrétienne*, une association interconfessionnelle au sein de laquelle l'abbé Glasberg, un Juif ukrainien converti au catholicisme, joue un rôle essentiel. Sous son nom en apparence anodin, l'*Amitié chrétienne* se fixe pour but d'aider et de protéger tous ceux, étrangers et Juifs, qui se trouvent menacés ou traqués. Via l'abbé Glasberg, le cardinal Gerlier a été informé de l'évolution dramatique de la persécution et des arrestations des Juifs étrangers au cours de l'été 1942. Or, ce haut

---

<sup>9</sup> Alexandre Doulut, « Les juifs dans le 'contrôle technique' : un reflet de la réaction de l'opinion face aux rafles de l'été 1942 ? », dans Laurent Joly *La France et la Shoah, op. cit.* p 315.

<sup>10</sup> Noémie Leroy, « Survivre dans la tourmente : l'exemple de la maison Vendine (Haute-Garonne) » dans le cadre de la journée d'étude « Croire et agir, la résistance catholique dans le midi toulousain, à l'occasion des quatre-vingts ans de la Lettre pastorale de Mgr Saliège sur la personne humaine », 24 novembre 2022.

prélat, proche du Maréchal Pétain<sup>11</sup>, lui écrit pour exprimer sa désapprobation quant au traitement des Juifs étrangers. Aussi va-t-il couvrir peu de temps après l'opération de sauvetage de 108 enfants juifs exfiltrés du camp de Vénissieux par des organisations juives et chrétiennes, s'opposant à ce que le préfet s'en empare<sup>12</sup>. C'est dans ces circonstances que le cardinal Gerlier fait paraître le 6 septembre 1942 un court texte condamnant les « mesures de déportation », au nom de cet « impérieux et pénible devoir d'élever la protestation de nos consciences »<sup>13</sup>.

### **Évaluer l'impact de la protestation des évêques**

Rappelons une donnée sociologique essentielle : dans les années 1940, la France est un pays largement catholique ; près de 90% des Français sont baptisés et au moins la moitié d'entre eux vont à la messe le dimanche.

Par conséquent, la prise de parole des évêques, même peu nombreux, ne peut passer inaperçue. Selon Alexandre Doulut, le revirement de l'opinion se produit début septembre 1942 : « 6 500 Juifs ont été raflés le 26 août dans les quarante-huit départements situés en zone sud – parmi ces départements, douze sont coupés en deux par la ligne de démarcation. Comme peu de personnes ont certainement assisté directement aux arrestations, il a fallu que l'information soit relayée pour se répandre dans l'opinion. Or, la presse ayant soigneusement occulté ou édulcoré l'opération, il ne reste que deux canaux : la rumeur publique et les célèbres messages d'une poignée de prélats. Le rapport suivant (n° 200, du 15 septembre) s'alarme des proportions prises par l'hostilité à l'égard des rafles en zone libre. Celles-ci figurent pour la première fois en tête de la rubrique 'Renseignements sur l'état de l'opinion' : 'L'opinion est bouleversée par les diverses réactions qu'engendrent les mesures prises à l'encontre des Juifs étrangers. Le haut clergé catholique, diverses hautes personnalités protestantes ayant témoigné leur indignation, il semble que les adversaires du gouvernement se soient saisis de l'affaire pour contrecarrer sa position' »<sup>14</sup>.

Nul doute que ces protestations des évêques sont redoutées à Vichy, puisque le régime tire sa légitimité du soutien de l'Église catholique.

---

<sup>11</sup> Le 19 novembre 1940, il avait fait son apologie en sa présence à la Primatiale Saint Jean de Lyon en proclamant : « Pétain c'est la France, et la France aujourd'hui, c'est Pétain ! ».

<sup>12</sup> Valerie Portheret, *Vous n'aurez pas les enfants*, Paris, XO EDITIONS, 2020.

<sup>13</sup> Voir Olivier Georges, *Pierre-Marie Gerlier, le cardinal militant, 1880-1965*, Paris, Desclée de Brouwer, 2014.

<sup>14</sup> Alexandre Doulut, « Les juifs dans le 'contrôle technique'... », *op. cit.* p 315.



Qui sait si elles ne vont pas s'étendre à d'autres diocèses ? C'est pourquoi Pierre Laval lance aussitôt une contre propagande : il ordonne de faire paraître dans le journal le *Grand Echo du Midi*, dont il est l'un des principaux actionnaires, une note rédigée par un certain Saint-Julien, qui attaque la position de Saliège. Mais Laval voit aussi l'intérêt politique de faire valoir cette opposition, en premier lieu celle du cardinal Gerlier, pour convaincre les dirigeants nazis de se montrer moins exigeants en termes de quotas de Juifs à déporter.

Rapprochons à cet égard les situations respectives de la France et des Pays Bas, du point de vue des rapports occupant-occupés. Les deux Etats se trouvent en effet dans des situations peu comparables<sup>15</sup>. En mai 1940, le gouvernement néerlandais s'est exilé à Londres avec la Reine. De ce fait, le pays est directement contrôlé par un commissaire du Reich, Arthur Seyss-Inquart, qui dirige le pays à travers des haut-fonctionnaires hollandais.

En revanche, la France, bien que divisée en plusieurs zones, est gérée par le gouvernement de Vichy, dont Berlin tire nombre d'avantages administratifs, économiques et sécuritaires. Quand se développent les rafles de l'été 1942, l'impact de la protestation des Églises est fort différent.

Aux Pays Bas, les protestations pourtant fort courageuses des Églises protestantes et catholiques n'ont aucun effet pour ralentir les déportations des juifs. Ce n'est pas le cas en France, ainsi que l'a montré Serge Klarsfeld dès 1983 à partir de son analyse de la réunion du 2 septembre 1942 entre Knochen, Oberg et Laval. Ce dernier y déclare que, compte tenu des problèmes avec l'Église, « il n'en va pas de la livraison des Juifs comme de la marchandise dans un Prisunic, où l'on peut prendre autant de produits que l'on veut toujours au même prix »<sup>16</sup>. Berlin va accepter cette inflexion de Vichy, préférant lâcher du lest sur la déportation des Juifs, afin de préserver le rôle stratégique de ce gouvernement dans le maintien de l'ordre et la sécurité de ses troupes en France.

Cela ne signifie pas que les opérations en cours de transferts des juifs vers Drancy sont aussitôt stoppées en septembre 1942. Vichy va maintenir sa collaboration avec les nazis pour livrer les 40 000 juifs demandés par Berlin dans le cadre de l'accord Oberg-Bousquet. C'est au cours des mois suivants que chute la livraison des Juifs. En

---

<sup>15</sup> Jacques Semelin, *Sans armes face à Hitler*, Paris, Les Arènes, 1989, p322-323.

<sup>16</sup> Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, Paris, Fayard, 2001, p 179-180.

1943, ce chiffre baisse à 17 000, puis, au cours des six premiers mois de 1944, à 15 000. Le cumul de ces deux dernières années reste toutefois encore inférieur à la terrible année 1942.

Mais, dès l'automne 1942, la persécution des Juifs disparaît vite de la préoccupation des Français. Ceux-ci sont davantage préoccupés par le rationnement alimentaire, l'imposition du *Service du Travail Obligatoire* et le sort des prisonniers de guerre, que par le devenir de la minorité juive du pays.

### **Le développement d'une résistance de sauvetage**

N'en concluons pas pour autant que les Français soient redevenus indifférents au sort des Juifs. Rien ne permet de penser que l'aide à leur égard se soit évanouie. Ce serait même plutôt l'inverse : la protestation des évêques, relayée par la presse clandestine, a probablement eu un *effet performatif* à court et moyen terme, de la fin de l'été 1942 à la Libération. Les lettres pastorales de Saliège et Théas proposent en effet une lecture morale des événements, qui incite à l'action.

Par exemple, Denise Bergon, religieuse et directrice de l'école Notre Dame de Massip près de Capedenac (Aveyron), entend par hasard la lettre pastorale de Saliège, ce qui suscite chez elle la volonté de s'engager pour protéger les enfants juifs. Avec l'aide de ses consœurs, elle va ainsi accueillir et cacher quelques 80 jeunes filles juives jusqu'à la fin de l'occupation. Parmi elles, la future mère de Jean-Pierre Denis, ancien directeur de *La Vie*, qui a consacré un livre émouvant à cette histoire<sup>17</sup>.

L'invasion allemande de la zone libre le 11 novembre 1942 accélère cet accueil d'enfants juifs dans d'autres établissements catholiques du diocèse, avec l'accord de l'évêché ; cela donne corps à ce que Sylvie Bernay a appelé un diocèse-refuge. Elle en comptabilise 7 : Nice, Toulouse, Montauban, Clermont-Ferrand, Albi, Lyon et Annecy<sup>18</sup>. Car des évêques qui n'ont pas protesté à l'été 1942 ne sont pas pour autant restés inactifs. Paul Rémond, évêque de Nice, va aider, à partir de l'été 1943, un Juif syrien, Moussa Abadi, et son amie médecin, Odette Rosenstock, à cacher quelques 200 enfants juifs dans la région<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Jean-Pierre Denis, *Nos enfants de la guerre*, Paris, Le Seuil, 2002.

<sup>18</sup> Sylvie Bernay, *L'église de France face à la persécution des Juifs, 1940-1944*, Paris, CNRS éditions, 2012.

<sup>19</sup> Andrée Poch-Karsenti, *Les 527 Enfants d'Odette et Moussa. Histoire du réseau Marcel*, Paris, Le Publieur, 2006.

Pensons encore à l'engagement de religieux et religieuses de la congrégation de Notre Dame de Sion à Paris, Lyon ou Grenoble, qui agissent dans le secret pour cacher des enfants juifs au sein de leurs établissements, sans chercher le plus souvent à les convertir<sup>20</sup>. Ou encore à ces habitants du village de Chavagnes-en-Paillers qui en accueillent à eux seuls une quarantaine au cœur de la Vendée, ô combien catholique<sup>21</sup>. N'oublions pas non plus ces paroissiens de Douvaine et de Veigy-Foncenex, communes limitrophes de la frontière franco-helvétique, qui se mobilisent pour faire passer adultes et enfants juifs en Suisse, à la demande de leurs prêtres, lesquels ont été très probablement influencés par la lecture des tout premiers numéros des *Cahiers du témoignage chrétien*<sup>22</sup>. Enfin, soulignons le rôle de ces catholiques du Nord de la France dans une région placée dès l'été 1940 sous la coupe de la Wehrmacht à Bruxelles. Après la rafle du 11 septembre 1942, en dépit de la passivité du cardinal Liénart, l'abbé Robert Stahl à Marcq-en-Barœul, l'abbé Oscar Rousseau, curé à Mons-en-Barœul, et le chanoine Raymond Vancourt vont cacher dans la région des dizaines d'enfants juifs<sup>23</sup>.

Ce survol géographique aux quatre coins de la France de catholiques engagés dans le sauvetage d'enfants ou d'adultes juifs ne peut vraiment surprendre puisque la religion catholique est largement majoritaire dans le pays. Nous sommes cependant en plein paradoxe, car l'idée prévaut que les catholiques seraient antisémites. Comment, en effet, peut-on expliquer que ces mêmes catholiques vont tendre la main spontanément à des Juifs persécutés ? Serait-ce la vertu théologique de la charité chrétienne, enseignée dans tous les catéchismes de France, qui dépasserait le cliché antisémite ? Ou faut-il plutôt insister sur le contexte de la situation, mis en lumière par des travaux sur l'altruisme, qui font dépasser le préjugé ?

Souvenons-nous de ce témoignage de Marthe Hoffnung, une jeune femme juive arrivée à Poitiers et qui cherche en 1942 à passer avec toute sa famille en zone libre. Celle-ci va être aidée par un prêtre catholique, Christian de Chaunac, qui, au premier contact, lui déclare pourtant : « Je vous aiderai parce que c'est mon devoir mais

---

<sup>20</sup> Madeleine Comte, *Sauvetages et baptêmes. Les religieuses de Notre-Dame de Sion face à la persécution des Juifs en France (1941-1944)*, Paris, L'Harmattan, 2001.

<sup>21</sup> Jean Rousseau, *Des enfants juifs en Vendée. Chavagnes, 1942-1944*, La Roche-sur-Yon, Centre vendéen de recherches historiques, 2004.

<sup>22</sup> Laurent Neury, « Entre les mailles du filet ? Vivre et survivre sur le versant français de la frontière franco-genevoise de 1933 à 1947 », thèse de l'Institut de Hautes études internationales et du développement, Genève, 2008.

<sup>23</sup> Danielle Delmaire, Jean-Baptiste Gardon, Monique Heddebaut, Rudy Rigaut, *Etre Juif dans le Nord et le Pas-de-Calais*, Paris, Tiresias Michel Reynaud, 2022.

mettons bien les choses au point : les Juifs ne m'ont jamais inspiré aucune confiance. »<sup>24</sup> Comme quoi, la compassion peut l'emporter sur la stigmatisation.

Aujourd'hui, nous n'avons guère conscience de la diversité de cette aide apportée par des catholiques aux juifs persécutés : elle n'a guère de visibilité mémorielle alors même que Léon Poliakov, pionnier des études sur la Shoah en France, avait pourtant salué dès 1951 ce « bas-clergé et les ordres monastiques qui rivalisaient de hardiesse et d'ardeur, principaux animateurs des efforts entrepris pour le sauvetage des Juifs. »<sup>25</sup> Il y a là de quoi remettre en question une historiographie du catholicisme qui, de Jacques Duquesne à Etienne Fouilloux, a négligé de se demander pourquoi tant de juifs ont pu survivre en France<sup>26</sup>.

### **Quelles mémoires ?**

A la fin de l'été 1942, la protestation d'une poignée d'évêques et les réactions de l'opinion ont donc contribué à freiner la collaboration de Vichy à la déportation des juifs. Ce rôle de l'Église est cependant méconnu des catholiques eux-mêmes, et des Français en général. Il serait toutefois plus exact de désigner non pas l'institution catholique dans sa globalité, mais plus particulièrement les rôles prééminents de ces hauts prélats, comme l'a fait justement remarquer Wolfgang Seibel<sup>27</sup>. Or cette réalité fondamentale est largement minorée dans la déclaration dite de repentance de Drancy, signée par une trentaine évêques en 1997. Cette action avait été impulsée par le cardinal Lustiger avec l'aide de son principal rédacteur, Jean Dujardin. Certes, ce texte souligne bien des actions de sauvetage à l'initiative de catholiques. Mais sa rhétorique les place au second plan de la scène principale, celle de l'acte public d'auto-accusation de l'Église sur son silence et sa passivité face aux besoins de secours des juifs dès 1940. Fort significatif en est cet extrait : « Nous confessons que ce silence fut une faute. Nous reconnaissons aussi que l'Église en France a alors failli à sa mission d'éducatrice des consciences et qu'ainsi elle porte, avec le peuple chrétien, la responsabilité de n'avoir pas porté secours dès les premiers instants, quand la

---

<sup>24</sup> Cité par Marthe Cohn (avec Wendy Holden), *Derrière les lignes ennemies. Une espionne juive dans l'Allemagne nazie*, Paris, Tallandier, 2009, p. 101-102.

<sup>25</sup> Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine, le IIIe Reich et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1951.

<sup>26</sup> Jacques Duquesne, *Les catholiques français sous l'Occupation*, Paris, Grasset, 1966 ; Etienne Fouilloux, *Les Chrétiens français entre crise et libération (1937-1947)*, Paris, Le Seuil, 1997.

<sup>27</sup> Wolfgang Seibel, « Les effets politiques d'une protestation religieuse : l'Église et Vichy en 1942 », in Laurent Joly *La France et la Shoah... op. cit.*, p 211-254.

protestation et la protection étaient possibles et nécessaires, même si, par la suite, il y eut d'innombrables actes de courage. »<sup>28</sup>

Les évêques signataires dénoncent ainsi à deux reprises la faute de l'Église, s'inscrivant en cela dans la suite du président Chirac qui deux ans plus tôt avait déploré une « faute collective », dans son propre discours de repentance du 17 juillet 1995. Que la déclaration de Drancy se situe deux années plus tard ne tient pas du hasard. Ce n'est pas la première fois que les autorités catholiques se définissent dans le sillage des plus hautes autorités de l'État.

Mais comment se fait-il que le principal rédacteur de ce texte, Jean Dujardin, ainsi que les signataires, ait fait l'impasse sur les écrits de Serge Klarsfeld, qui, dès 1983, dans son livre *Vichy-Auschwitz*, donc quatorze années plus tôt, avait mis en évidence le rôle important des catholiques dans l'inflexion de la « solution finale » en France, une analyse aujourd'hui confirmée par l'historiographie la plus récente ?

En conclusion du débat que nous avons eu au Collège des Bernardins le 9 décembre 2020, Serge Klarsfeld avait souligné que la déclaration de repentance des évêques était excessive et que bien au contraire, il exprimait une dette immense envers les catholiques, affirmation extraordinaire de celui qui incarne aujourd'hui la mémoire de la Shoah dans notre pays<sup>29</sup>. Quand donc les catholiques d'aujourd'hui en prendront-ils conscience ?

Certes, nous l'avons déjà souligné, ces évêques ayant pris la parole en 1942 étaient peu nombreux, et restaient pétainistes. Mais quelles autres personnalités ont eu le courage de prendre la parole durant cette période ? Qui a protesté publiquement contre les rafles ? Des magistrats ? Des avocats ? Des professeurs d'université ? Des intellectuels, des chercheurs, voire des artistes ?

Il n'y a personne.

Qu'on soit croyant ou pas, il est donc heureux que ces cinq évêques aient eu le courage de parler avec le pasteur Marc Boegner : ils ont, en quelque sorte, sauvé l'honneur de la France au temps de la Shoah. Et en premier lieu, Jules Saliège puisqu'il est le premier à le faire, alors même qu'il ne peut presque plus parler. Car, on le sait trop peu, Saliège est handicapé. Il est atteint d'une paralysie du bulbe rachidien, qui le

---

<sup>28</sup> <https://eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/textes-et-declarations/369207-declaration-de-repentance-des-veques-de-france/> (consulté le 17 octobre 2023).

<sup>29</sup> Serge Klarsfeld, « Notre dette envers l'Église catholique est immense », in Jacques Semelin avec Laurent Larcher, *Une énigme française, pourquoi les trois-quarts des juifs n'ont pas été déportés*, Paris, Albin Michel, 2022.

met en peine pour s'exprimer, le rendant inaudible sauf pour ses proches. Quelle situation vertigineuse ... Ce n'est pas un hasard si le Général De Gaulle le fait compagnon de la Libération : il est le seul responsable religieux à recevoir cette distinction.

Le cri moral de Saliège, au pire moment, celui des déportations, n'a donc pas la place qu'il mérite dans notre mémoire nationale. Durant ces années noires, les deux discours publics les plus importants ayant cherché à insuffler aux Français l'esprit de résistance ont été ceux du général de Gaulle le 18 juin 1940, et celui de l'archevêque Jules Saliège le 23 août 1942. Le premier, surgit au cœur du désastre militaire français, le second se dresse au moment même où se déroule une autre tragédie : celle du génocide perpétré contre les Juifs. C'est un haut prélat catholique qui a su trouver des mots simples pour dénoncer l'ignominie<sup>30</sup>.

Mais ce cri moral porte bien au-delà de son appartenance religieuse, comme l'a noté l'historien du protestantisme Patrick Cabanel<sup>31</sup>. Il a acquis une portée universelle, y compris pour notre temps, rappelant ce que l'homme ne peut pas faire à l'homme.

Ce texte reste très actuel : il parle aux temps présents, à la fois contre l'antisémitisme et contre la xénophobie. Or l'Eglise catholique et la France n'ont toujours pas donné à ce personnage historique la place qu'il mérite. Commémorer sa parole de résistance, accompagné de l'engagement pionnier des protestants, en même que la rafle du Vel d'hiv contribuerait à instituer un traitement équilibré du souvenir, dans un pays où les trois-quarts des Juifs ont survécu à la Shoah, en dépit de Vichy.

---

<sup>30</sup> François Marcot (dir) *Dictionnaire historique de la Résistance - Résistance intérieure et France libre*, Paris, Robert Laffont, 2008.

<sup>31</sup> Patrick Cabanel, *1942. Mgr Saliège, une voix contre la déportation des Juifs*, Portet-sur-Garonne, Éditions Midi-pyrénéennes, 2012, p. 36.